

Modèle d'évaluation rapide initiale pour l'identification des risques, le suivi des impacts, l'évaluation des besoins en matière de patrimoine immatériel

Ce modèle est conçu comme un guide pour les personnes/communautés/autorités/institutions/ONG qui doivent entreprendre une évaluation de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le patrimoine immatériel [1]. Ces évaluations peuvent être nécessaires pour alimenter tout plan de rétablissement ou pour obtenir le soutien des gouvernements, des ONG et des organisations internationales.

Comment utiliser ce modèle ?

Ce modèle a été préparé pour servir uniquement de guide pour une évaluation rapide de la situation. Les utilisateurs sont encouragés à le contextualiser en fonction de leur situation et de leurs besoins. La situation de chacun sera différente selon qu'il s'agit d'évaluer l'impact sur un patrimoine immatériel spécifique (par exemple les écoles de danse, le théâtre, les diverses formes d'art) ou d'une évaluation plus large de l'impact du COVID-19 sur une communauté entière ou des groupes culturels. L'approche reste cependant commune dans tous les cas : (1) établir votre base de référence ; (2) évaluer l'impact ; (3) identifier les besoins et les priorités immédiats ; et (4) assurer le suivi.

Note : Le patrimoine immatériel n'est pas isolé du patrimoine matériel (qu'il soit mobilier ou immobilier). Si cette dernière forme de patrimoine est également un aspect important du patrimoine immatériel que vous évaluez, vous devez également entreprendre une évaluation du patrimoine matériel (veuillez consulter les liens vers ces modèles ici).

Section I : Informations de base

Pour comprendre l'impact, vous avez besoin d'un point de départ pour mesurer le changement, autrement dit, il vous faut des informations de base. Ces informations peuvent être difficiles à rassembler pour ce qui concerne le patrimoine immatériel, mais il est possible de rassembler suffisamment d'informations afin de commencer à comprendre l'ampleur de l'impact. Pour cette section, vous devrez :

1. Énumérer les formes spécifiques de patrimoine culturel immatériel concernées :
 - pratiques sociales - religieuses (y compris les rituels, les événements festifs)
 - artisanat traditionnel
 - traditions orales
 - langues autochtones
 - arts du spectacle (danse, musique, théâtre, etc.)
 - pratiques culturelles relatives au monde naturel
 - autres
2. Décrivez le contexte en faisant spécifiquement référence aux personnes touchées (communautés, groupes, individus) et aux zones géographiques. Pensez à :
 - quels sont, le cas échéant, les matériaux nécessaires?
 - qui sont les personnes concernées ?
 - y a-t-il des lieux spécifiques nécessaires pour que les gens puissent accéder et participer au patrimoine immatériel ?
 - toute variabilité des pratiques due aux saisons dans lesquelles une certaine forme d'art est pratiquée, guidée par les calendriers religieux et agricoles ou affectée par les schémas de migration, etc.

3. Identifiez les sources d'information existantes (par exemple les enquêtes, les inventaires, les données de recensement, les associations professionnelles qui peuvent détenir des données sur les membres, les experts) qui peuvent vous aider à comprendre le contexte décrit ci-dessus.
4. Dans la mesure du possible, collectez des données sur les revenus et les revenus/moyens de subsistance.
5. Identifiez toutes les parties prenantes possibles qui pourraient jouer un rôle dans la protection du patrimoine immatériel concerné. Si possible, enregistrez les contacts clés parmi les parties prenantes.

Les parties prenantes peuvent inclure, sans s'y limiter, les agences gouvernementales, les ONG, les organisations communautaires, les individus qui gèrent des projets de médias sociaux/plateformes pour le patrimoine immatériel ou toute autre institution ayant un mandat spécifique pour documenter, protéger ou soutenir le patrimoine immatériel.

6. Identifier les parties prenantes possibles, telles que les responsables des communautés, qui pourraient jouer un rôle en transmettant les informations exactes et ponctuellement avant, pendant et après une épidémie.

Attention : Souvent, les personnes appartenant à des communautés marginalisées, engagées dans des pratiques culturelles non formelles et non institutionnelles, ne sont pas prises en compte, tout en étant les plus touchées par la catastrophe. L'exclusion de leurs données pourrait résulter comme étant un facteur éliminatoire dans d'éventuelles demandes de subventions à venir.

Section II : Identifier les impacts et les risques

Cette section vous amène à réfléchir sur la manière d'identifier les risques découlant de la crise actuelle et à l'impact probable qu'ils auront.

Note : Normalement, ces évaluations reposent sur la possibilité de s'adresser directement aux communautés touchées. Dans une période d'isolement et de restriction des déplacements en général, l'accès sera difficile. Cela sera particulièrement difficile pour les communautés où la connexion internet est insuffisante ou inexistante. Dans cette situation, il s'agit d'utiliser vos compétences et vos connaissances du COVID-19 pour identifier qui est exposé, qui est susceptible d'être vulnérable, et qui peut ou non avoir la capacité et les moyens de continuer la pratique de son patrimoine immatériel. Vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous pour vous aider à décrire l'impact de manière cohérente.

1. Décrivez l'impact du COVID-19 dans les communautés dont le patrimoine immatériel a été affecté. Certains groupes au sein d'une communauté ont-ils été plus touchés que d'autres ?
2. Quelle est la perturbation, la réduction ou la restriction de l'accès ou de la participation au patrimoine immatériel évalué ? Examinez l'impact sur :
 - la santé et le bien-être de la main-d'œuvre qualifiée/des artistes/détenteurs de connaissances
 - la disponibilité des matières premières
 - l'accès aux espaces culturels ou de travail, aux machines, aux outils, aux stocks
 - l'accès au marché et connexions
 - la transmission des compétences (en raison du déplacement, de la perte des moyens de subsistance)

Si possible, inclure une évaluation de la perte de revenus, des revenus/moyens de subsistance ou des coûts encourus à la suite du COVID-19. Recueillir des informations qualitatives et quantitatives.

3. L'un des impacts ci-dessus a-t-il causé une perte permanente du patrimoine immatériel ?
4. Quelles sont les personnes/communautés/autorités/institutions/ONG qui sont concernées par la pratique de ce patrimoine culturel immatériel ? Si possible, indiquez le nombre d'organisations et le type de patrimoine immatériel qu'elles soutiennent.

5. Certains des éléments ci-dessus sont-ils protégés par des communautés, des autorités internationales, nationales ou locales ? Y en a-t-il qui ne sont pas protégés ?
6. Y a-t-il d'autres risques à prendre en compte, susceptibles d'intensifier l'impact sur le patrimoine culturel et les besoins des personnes et des communautés, y compris :
 - les risques naturels
 - les conflits armés
 - toute situation de crise prolongée (sécheresse, afflux de réfugiés, déplacements internes)
7. Existe-t-il des forces ou des capacités spécifiques au sein du groupe ou de la communauté pratiquant l'évaluation qui pourraient contribuer à un relèvement durable ? En même temps, il convient d'énumérer les vulnérabilités qui pourraient limiter le relèvement.

ENCADRÉ 1 : Pour décrire l'impact, vous pouvez vous référer aux indicateurs suivants. Ces niveaux d'impact peuvent même être utilisés pour faire une évaluation rapide afin d'identifier les problèmes importants et de hiérarchiser les actions.

Insignifiant – Aucun impact significatif sur la capacité des personnes à accéder et à pratiquer leur patrimoine immatériel.

Mineur – Peu ou pas d'impact sur la capacité des personnes à accéder et à pratiquer leur patrimoine immatériel. Perturbation temporaire qui peut être récupérée par des initiatives locales/régionales.

Modéré – La plupart des gens peuvent accéder à leur patrimoine immatériel et le pratiquer, mais certaines communautés sont particulièrement touchées. Perturbation/perte/détérioration de certaines pratiques qui nécessiteraient un soutien externe pour être récupérées.

Important – De nombreuses personnes ne peuvent pas accéder à leur patrimoine immatériel et le pratiquer. Diminution ou perte significative des pratiques, etc. à l'échelle nationale. Nécessite un certain nombre d'agences nationales et éventuellement un soutien international pour se rétablir.

Section III : Identifier les besoins et les actions immédiates

Cette section doit identifier tous les besoins immédiats qui, s'ils ne sont pas pris en compte, pourraient entraîner soit des dommages immédiats soit la perte permanente du patrimoine immatériel, ainsi que les actions possibles qui pourraient être entreprises pour atténuer ce risque. Voici quelques questions qui peuvent être utilisées pour identifier et hiérarchiser ces besoins :

1. Quels sont les besoins fondamentaux immédiats des personnes touchées ?
2. Si le risque n'est pas atténué, peut-il aggraver l'impact du COVID-19 (et d'autres menaces) sur les personnes et les communautés qui pratiquent le patrimoine immatériel concerné ?
3. La pratique identifiée a-t-elle actuellement un impact négatif sur la communauté, ou encore, l'environnement et la mitigation doivent-ils inclure des moyens pour réduire davantage les impacts négatifs ? Exemple : utilisation de matériaux dangereux pour l'environnement ou observation de pratiques traditionnelles discriminatoires.
4. Pour répondre à ces besoins, quelles mesures prendriez-vous et dans quel ordre de priorité ?
5. Quelles seront les ressources et les partenariats nécessaires pour répondre aux besoins ?
6. D'où ces ressources pourraient-elles être obtenues (l'identification des besoins en termes de budget et de ressources humaines améliorera considérablement les chances d'action pour les besoins identifiés).

Note: Les besoins sont classés par ordre de priorité en fonction du retour d'information et de la provenance des données provenant des différents membres des communautés (afin d'éliminer la partialité des informations). En outre, l'atténuation des risques identifiés peut ne pas être possible tant que les contraintes de déplacement ne sont pas levées.

Section IV : Suivi

Cette section devrait identifier comment vous continuerez à surveiller l'impact du COVID-19 et d'autres dangers, la sûreté, les risques de sécurité à l'avenir. Elle doit également indiquer comment vous allez vous engager auprès des parties prenantes pour maintenir vos informations à jour et comment ces informations seront partagées avec ceux qui pourraient en avoir besoin pour aider au relèvement.

1. Décrivez les changements dans le contexte de sûreté et de sécurité de la situation - y compris la propagation du COVID-19, l'identification des zones à risques, des communautés/pratiques en danger, etc. Cela peut permettre de saisir l'évolution de la situation sociopolitique, la stigmatisation des communautés et des pratiques culturelles en raison des rumeurs ou des suppositions liées au COVID-19. Examinez si possible la situation chaque semaine.
2. Contrôler les parties prenantes susceptibles d'être touchées par la situation de l'épidémie en cours. Pour évaluer les impacts probables, effectuez un examen mensuel :
 - des événements locaux et mondiaux
 - des politiques et engagements
 - les changements saisonniers
 - les schémas migratoires
 - les événements religieux et culturels, les calendriers, les festivals, etc...
3. Contrôler la manière dont les parties prenantes qui sont affectées par l'épidémie peuvent s'engager différemment dans le patrimoine immatériel qui les préoccupe pendant une certaine période. Examiner la situation chaque mois.
4. Identifier les réseaux, les institutions et les plateformes qui surveillent l'impact en vue d'actions et d'efforts coordonnés.
5. Effectuer une enquête sur les programmes ou les subventions disponibles pour soutenir les acteurs de la culture, les artistes et les artisans pendant et après l'épidémie du COVID.
6. Identifier les éléments du patrimoine immatériel pendant ou après la pandémie COVID-19, qui soutiennent les moyens de subsistance et apportent une aide psychosociale.

^[1] Par patrimoine immatériel, nous entendons « les traditions ou expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, telles que les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels, les événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel » (UNESCO 2003).

Le patrimoine immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques actuelles appartenant aux divers groupes culturels. Il comprend la manière dont les connaissances (traditions, compétences et coutumes) sont transférées et transformées entre les générations ou les communautés. Plus important encore, il est basé sur la communauté, valorisé comme patrimoine par les personnes, les groupes et les communautés qui le créent, l'entretiennent et le transmettent (UNESCO).

Préparé en collaboration avec le réseau d'anciens secouristes culturels de l'ICCROM. L'équipe : Aparna Tandon, Meghna Goyal, Yasmin Hashem et Helen McCracken

Traduit par : Rahel Wolde Mikael et Cecile Gallon